

Dépendance financière et revenus de retraite des personnes âgées par génération et par sexe, au Québec

THE FINANCIAL DEPENDENCY AND RETIREMENT INCOME OF QUEBEC SENIORS, BY BIRTH COHORT AND GENDER

Madeleine Rochon

Volume 30, numéro 1, printemps 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/010299ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/010299ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rochon, M. (2001). Dépendance financière et revenus de retraite des personnes âgées par génération et par sexe, au Québec. *Cahiers québécois de démographie*, 30(1), 63–87. <https://doi.org/10.7202/010299ar>

Résumé de l'article

Selon les données disponibles sur les rentes de retraite publiques et privées des personnes âgées de demain, les gains féminins seront encore substantiels, mais les rentes publiques des hommes sont appelées à diminuer en proportion des salaires courants, à moins d'un redressement de leur niveau d'emploi et d'un recul de leur âge à la retraite. La baisse de la proportion de personnes âgées (le plus souvent seules) dépendantes du programme fédéral de Supplément de revenu garanti se manifestera dans les générations plus jeunes par des mouvements différents selon le sexe : accentuation possible de la dépendance des hommes — en fonction de l'évolution des salaires et de l'emploi — et diminution certaine de celle des femmes. Les données par génération montrent également que la dépendance ne s'accroît avec l'âge que dans la population féminine. Cet effet de l'âge pourrait diminuer dans les générations nées durant le baby-boom. Outre la maturité des régimes complémentaires de retraite offerts par les employeurs, le principal facteur d'amélioration des revenus des personnes âgées est une meilleure intégration des femmes au marché du travail. Le mouvement à la hausse de la contribution des personnes âgées au financement des dépenses publiques devrait donc se poursuivre, mais à un rythme plus lent. Il est vrai que les cotisations aux REER ont beaucoup augmenté durant les années 1990, mais l'épargne totale a diminué. Il est donc difficile d'avoir une vue d'ensemble de la protection du revenu acquise au moyen des différents véhicules d'épargne, y compris les régimes privés de retraite.

Dépendance financière et revenus de retraite des personnes âgées par génération et par sexe, au Québec

Madeleine ROCHON *

Selon les données disponibles sur les rentes de retraite publiques et privées des personnes âgées de demain, les gains féminins seront encore substantiels, mais les rentes publiques des hommes sont appelées à diminuer en proportion des salaires courants, à moins d'un redressement de leur niveau d'emploi et d'un recul de leur âge à la retraite. La baisse de la proportion de personnes âgées (le plus souvent seules) dépendantes du programme fédéral de Supplément de revenu garanti se manifesterà dans les générations plus jeunes par des mouvements différents selon le sexe : accentuation possible de la dépendance des hommes — en fonction de l'évolution des salaires et de l'emploi — et diminution certaine de celle des femmes. Les données par génération montrent également que la dépendance ne s'accroît avec l'âge que dans la population féminine. Cet effet de l'âge pourrait diminuer dans les générations nées durant le baby-boom. Outre la maturité des régimes complémentaires de retraite offerts par les employeurs, le principal facteur d'amélioration des revenus des personnes âgées est une meilleure intégration des femmes au marché du travail. Le mouvement à la hausse de la contribution des personnes âgées au financement des dépenses publiques devrait donc se poursuivre, mais à un rythme plus lent. Il est vrai que les cotisations aux REER ont beaucoup augmenté durant les années 1990, mais l'épargne totale a diminué. Il est donc difficile d'avoir une vue d'ensemble de la protection du revenu acquise au moyen des différents véhicules d'épargne, y compris les régimes privés de retraite. English abstract at the end of the article.

La société québécoise comprend aujourd'hui 13 % de personnes âgées de 65 ans ou plus. La transition vers une société qui en comptera le double sur une période d'à peine 30 ans représente un défi important pour le système de protection sociale, particulièrement au chapitre de la sécurité du revenu des personnes âgées. La viabilité du régime public d'assurance basé sur les gains du travail, le Régime de rentes du Québec (RRQ), et son pendant canadien, le Régime de pensions du Canada (RPC), semble maintenant assurée grâce à une hausse des cotisations. Mais d'autres questions se posent : quelle sera

* Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, Canada.

dans l'avenir la proportion de personnes âgées dépendantes du programme fédéral de Supplément de revenu garanti (SRG) ? À l'opposé, quelle sera la proportion de personnes âgées ayant des rentes privées, payant des impôts et participant de ce fait au financement des dépenses publiques et donc des transferts à l'égard du groupe précédent ? L'évolution des acquis des générations qui formeront le groupe des personnes âgées de demain conditionnera en effet à la fois certains paiements de transferts et une partie des revenus sur lesquels les gouvernements pourront compter (Rochon, 1999).

Toutefois, la situation économique des personnes âgées de demain ne dépendra pas seulement de leurs acquis en termes de rentes de retraite — liés à l'importance de leurs cotisations et de leurs années de participation aux régimes d'épargne-retraite publics ou privés, ainsi qu'aux mécanismes d'indexation prévus par ces régimes — et d'épargne personnelle. Elle résultera également de la façon dont s'effectuera leur transition entre la vie active et la retraite. Par exemple, l'âge moyen effectif à la retraite dans les années récentes, 61 ans, signifie une diminution de 24 % de la rente de retraite versée par le Régime de rentes du Québec en raison de l'ajustement actuariel applicable à cet âge. Une prise de retraite hâtive ou l'absence d'emploi peut aussi signifier une désépargne personnelle partielle. Dans la présente étude, nous nous concentrerons sur les acquis des générations en termes de rentes publiques (après ajustement actuariel) et privées de retraite.

Après un bref survol de l'évolution récente des sources de revenus des personnes âgées, nous tenterons de percevoir les changements en cours ou à venir, au sein des générations, pour les trois piliers de la sécurité du revenu à la retraite : 1) le régime de base et d'assistance administré par le gouvernement fédéral, 2) le régime public d'assurance basé sur les gains du travail, soit le Régime de rentes du Québec, et enfin 3) les régimes privés de retraite, soit les régimes complémentaires de retraite (RCR) offerts par les employeurs et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Dans un second article, nous nous interrogeons sur l'évolution de la participation des personnes âgées aux dépenses de l'État et sur son impact sur le coût du vieillissement démographique (Rochon, à paraître).

LES SOURCES DE REVENU DES PERSONNES ÂGÉES

Les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) de Statistique Canada présentent un portrait évolutif fort

positif du revenu des personnes âgées (Daigle et Fugère, 1998; Lindsay, 1997; Myles, 2000). Ce groupe a en effet bénéficié d'une hausse importante de revenu réel — c'est-à-dire tenant compte de l'inflation — depuis le début des années 1980, soit de 21 % entre 1981 et 1995. Cette hausse paraît un peu plus faible chez les hommes (18 %) que chez les femmes (24 %) (tableau 1). Néanmoins, c'est le seul groupe d'âge à avoir vu son revenu réel augmenter dans la population masculine (Daigle et Fugère, 1998). Dans la population féminine, au contraire, il s'agit d'une des améliorations les plus faibles. Sexes réunis, le groupe des 65 ans ou plus est celui qui a connu la plus forte augmentation de son revenu et c'est le seul à avoir vu son revenu réel augmenter après impôts durant cette période. La maturation des régimes de retraite publics et privés explique cette forte amélioration de la situation économique des Canadiens âgés, situation qui se compare désormais avantageusement à celle qui a cours dans d'autres pays (Hauser, 1999). La proportion de la population bénéficiant d'une rente publique a en effet fortement augmenté, de 30 points de pourcentage, et celle de la population détenant une rente privée s'est accrue de 10 points. Les rentes privées comptent cependant pour plus de 40 % de l'augmentation des rentes des personnes âgées puisqu'elles atteignent au moins le double des rentes publiques en dollars de 1995 (tableau 1). Les autres changements sensibles concernent la baisse des revenus du travail dans le cas des hommes et la baisse des revenus de placement pour les deux sexes (données non présentées).

Les données de l'EFC comportent néanmoins certaines distorsions selon d'autres sources plus fiables (données administratives sur les transferts publics effectivement effectués et statistiques fiscales sur les revenus de placement et les rentes de régimes privés). Ainsi, contrairement à ce qu'indique l'EFC, la proportion d'hommes et de femmes recevant une allocation du Programme de supplément de revenu garanti a diminué durant cette période (tableau 1). De même, les revenus de placement et les rentes des régimes privés de retraite tirés de cette enquête sont sous-estimés d'après les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers (tableaux 1 et 2). Ce sont donc les données tirées des statistiques fiscales¹, cependant complétées pour tenir compte des revenus des 17,4 % de

¹ Ces données sont peut-être moins appropriées pour tracer un portrait évolutif, car la fraction de déclarants a fortement augmenté durant cette période, passant de 56 % à 92 % des personnes âgées entre 1981 et 1995.

TABLEAU 1 — Revenu total, proportion de bénéficiaires et pension moyenne selon différentes sources, population âgée de 65 ans ou plus selon le sexe, Québec, 1981 et 1995

Sources de revenus ^a et années	Total		Hommes		Femmes	
	Prop. de bénéf. (%)	Revenu moyen par bénéf. (\$ 1995)	Prop. de bénéf. (%)	Revenu moyen par bénéf. (\$ 1995)	Prop. de bénéf. (%)	Revenu moyen par bénéf. (\$ 1995)
<i>Source : Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)</i>						
Toutes sources ^b						
1981		14 346		18 587		11 311
1995		17 303		21 948		13 986
SRG						
1981	60	2 906	51	2 604	66	3 074
1995	61	2 679	58	2 284	64	2 934
RRQ/RPC						
1981	47	3 377	70	3 588	30	3 020
1995	77	4 730	90	5 501	67	3 992
RCR-REER						
1981	23	7 518	36	8 392	15	5 987
1995	33	9 842	46	11 160	24	8 008
<i>Source : Données administratives (DRHC)</i>						
SRG						
1981	62	3 089	58	2 838	65	3 248
1995	49	3 276	42	2 760	54	3 551
<i>Source : Statistiques fiscales corrigées ^c</i>						
1995						
RCR-REER	43		61		31	
RCR	35	8 815	51	10 208	24	6 766
REER	18	5 570	24	6 183	13	4 812

Sources : EFC d'après Daigle et Fugère, 1998; DRHC, données non publiées; Gouvernement du Québec, Ministère des Finances, 1997. *Statistiques fiscales des particuliers, 1995.*

- a. SRG : Supplément de revenu garanti. RRQ/RPC : Régime de rentes du Québec (RRQ) ou son pendant canadien, le Régime de pensions du Canada (RPC). RCR : Régimes complémentaires de retraite offerts par les employeurs. REER : Régime enregistré d'épargne-retraite.
- b. Revenu moyen par personne.
- c. Hypothèse d'absence de rentes privées de retraite pour les 17,4 % de femmes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus.

femmes qui n'ont pas rempli de déclaration d'impôt en 1995, qui serviront à déterminer l'importance des différentes sources de revenus des personnes âgées dans les années récentes (tableau 2). Les données administratives provenant de Dévelop-

pement des ressources humaines Canada (DRHC) et de la Régie des rentes du Québec (RRQ) ont servi à corriger les données sur la population féminine.

Notons que, selon ces données, les hommes âgés peuvent être divisés en deux groupes : ceux qui ont des revenus insuffisants et dépendent du Supplément de revenu garanti (SRG) et ceux qui bénéficient d'une rente privée de retraite (DRHC et statistiques fiscales, tableau 1). C'est également le cas des femmes âgées de 75 ans ou plus, qui sont veuves dans la majorité des cas (données non présentées). Rappelons que le second pilier de la sécurité du revenu des personnes âgées, le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec, ne soustrait pas la population à sa dépendance à l'égard du programme administré par le gouvernement fédéral, le SRG. En effet, le régime public n'assure que 25 % des gains jusqu'à un maximum de gains admissibles (MGA) de 37 600 dollars en l'an 2000. Les rentes moyennes versées par la Régie des rentes du Québec — estimées à environ 3300 dollars dans le cas des femmes et à 5800 dollars dans le cas des hommes — tout comme la rente maximale de 9155 dollars sont bien inférieures au revenu à partir duquel aucun SRG n'est versé. Pour chaque dollar de gain, le SRG est en effet diminué de 0,50 dollar jusqu'à concurrence de 12 240 dollars pour une personne seule et de 15 936 dollars pour chaque conjoint d'un couple de pensionnés (dernier trimestre, 2000).

Les transferts publics aux personnes âgées représentaient en 1995 près de 50 % des revenus des hommes et 60 % de ceux des femmes (tableau 2). Le régime administré par le Gouvernement du Canada (pension de Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti) ne constituait alors que moins du quart du revenu total des hommes mais plus de 40 % de celui des femmes. Les régimes public et privé de retraite représentaient des parts similaires à celle du programme fédéral dans le cas des hommes (respectivement de 21 % et 27 % comparativement à 22 %) mais nettement inférieures dans le cas des femmes (18 % et 15 % comparativement à 42 %). En outre, plus du tiers des rentes féminines du régime public étaient reçues à titre de conjointe survivante. On remarquera également que l'écart qui sépare les femmes des hommes est beaucoup plus important pour les régimes privés de retraite que pour le régime public (tableau 2). Les revenus de placement, fortement sous-estimés dans l'EFC, représentent une

TABLEAU 2 — Part relative des sources de revenus et revenu moyen, selon deux sources, personnes âgées de 65 ans ou plus, Québec, 1995

	Hommes		Femmes			Total	
	EFC	Statistiques fiscales ^a	EFC	Statistiques fiscales ^a	Statistiques fiscales corrigées ^b	EFC	Statistiques fiscales corrigées ^b
	Source de revenus (%) ^e						
PSV	21	18	32	27	29	26	23
SRG	6	5	13	12	13	9	8
RRQ/RPC	22	21	19	17	18	21	19
Retraite ^c		21			12		16
Conjoint survivant ^c		0			7		3
RCR-REER	24	27	14	16	15	19	21
RCR		21		12	11		16
REER		6		5	4		5
Placement	11	17	13	22	20	12	18
Travail	11	9	4	3	3	8	6
Autres ^d	5	3	5	3	3	5	3
	Revenu moyen						
	21 948	24 553	13 986	16 641	15 219	17 303	19 014

Sources : EFC : Résultats de l'EFC de Statistique Canada dans Daigle et Fugère, 1998. Statistiques fiscales : Gouvernement du Québec, Ministère des Finances, 1997. Corrections d'après : DRHC et RRQ, 1997 et 1999.

- Taux de déclarants dans la population : 99,8 % des hommes et 82,6 % des femmes.
- Corrections : transferts publics selon les données administratives (PSV, SRG et RRQ), ce qui implique, pour les 17,4 % de femmes qui n'ont pas produit de déclaration de revenus, des transferts similaires à ceux des femmes qui ont produit une déclaration, et une hypothèse d'absence de revenus d'autres sources pour ces non-déclarantes.
- Source : RRQ, 1997 et 1999.
- Autres : Allocations de retraite, ristournes reçues d'une coopérative, prestation au décès, prestations de sécurité du revenu, indemnités pour accidents du travail, etc.
- PSV : pension de Sécurité de la vieillesse. SRG : Supplément de revenu garanti. RRQ/RPC : Régime de rentes du Québec (RRQ) ou Régime de pensions du Canada (RPC). RCR : Régimes complémentaires de retraite offerts par les employeurs. REER : Régime enregistré d'épargne-retraite.

part non négligeable du revenu des personnes âgées et, contrairement aux autres sources de revenus autonomes des personnes âgées, une part plus importante dans le cas des femmes (mais des revenus néanmoins inférieurs).

Les revenus de travail après l'âge de 65 ans semblent être l'apanage des personnes à hauts revenus (9 % des revenus

masculins selon les statistiques fiscales). Ils représentent en effet des gains très élevés pour 7,5 % des hommes âgés de 65 à 74 ans dont l'emploi, l'entreprise ou la profession libérale constituent la principale source de revenu (données non présentées). Les personnes âgées dont la source de revenu la plus importante est le travail ou les placements ont d'ailleurs des revenus moyens qui atteignent le double de ceux de l'ensemble du groupe des personnes âgées.

LA DÉPENDANCE

Les personnes âgées qui n'ont que la pension de Sécurité de la vieillesse (PSV) ou qui ont des revenus jugés insuffisants reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG). Ce programme représente une faible proportion des revenus des personnes âgées (8 %) ou des transferts publics (17 %) mais il assure le niveau de vie d'une fraction importante de la population âgée, soit 49 % en 1995 (tableaux 2 et 1). Cette proportion a fortement diminué au cours des deux dernières décennies puisqu'elle atteignait 62 % en 1981, alors que le programme a été bonifié durant cette période, soit en 1984 (tableau 1).

Les données du ministère qui administre ce programme, Développement des ressources humaines Canada, ont été obtenues par groupe quinquennal d'âge pour les années 1981, 1986, 1991 et 1996 (figure 1). On peut donc comparer ce qui arrive aux générations à mesure qu'elles avancent en âge. Notons toutefois qu'il s'agit d'une approximation puisqu'un groupe de cinq générations est observé une année tous les cinq ans. Ces données révèlent une nette tendance à la baisse de la proportion de personnes âgées qui reçoivent un tel supplément à tous les âges, pour les hommes comme pour les femmes dans les générations (figure 1). Le mouvement aurait même été un peu plus important sans la dernière amélioration (1984), qui a permis à une fraction plus importante de personnes âgées d'être admissibles au programme. Dans les générations plus anciennes, les baisses sont plus importantes pour les hommes que pour les femmes, ces dernières ayant été très peu présentes sur le marché du travail (Gauthier et al., 1998).

On constate de plus un phénomène intéressant : la proportion d'hommes âgés dépendants de ce programme varie peu avec l'âge au sein des générations (figure 1), contrairement à l'augmentation indiquée par les données transversales (données non présentées). Dans le cas des femmes, les données

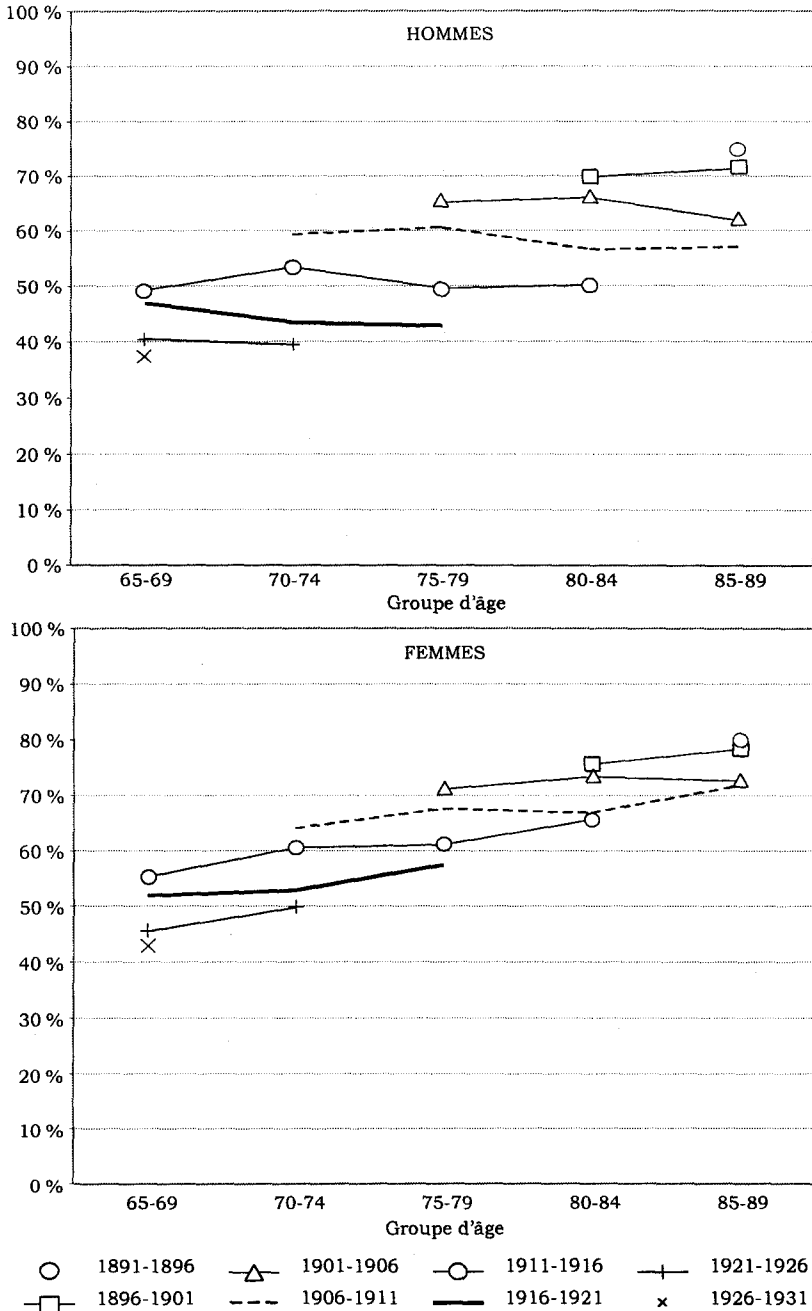


FIGURE 1 — Proportion de personnes bénéficiaires du Supplément de revenu garanti par sexe, âge et génération, Québec, 1981 à 1996

longitudinales montrent un effet d'âge moins important que celui qui est indiqué par les données transversales; ce léger mouvement de hausse avec l'âge peut être interprété comme la dégradation de la situation économique des femmes à mesure que la proportion de veuves s'accroît. La proportion de personnes âgées bénéficiaires du SRG atteint en effet pratiquement le double dans le groupe des personnes qui vivent seules (65 %) comparativement à celles qui vivent avec leur conjoint (35 % selon DRHC, Bulletin statistique d'avril 1997, et selon les calculs de l'auteur).

La prestation moyenne par bénéficiaire (à âge égal) semble assez stable dans les plus jeunes générations observées et, au contraire, diminuer légèrement dans les générations qui ont au moins atteint l'âge de 75 ans et qui sont nées avant 1916 (données non présentées). L'effet de l'âge est modeste au sein des générations. Dans les générations masculines, une baisse de la prestation moyenne est observée entre l'âge de 65-69 ans et le groupe d'âge suivant. Dans les générations féminines, au contraire, une légère augmentation avec l'âge est constatée.

La maturation des régimes publics et privés de retraite a donc contribué à réduire la dépendance des personnes âgées à l'égard de ce programme. Entre 1986 et 1996, la baisse de la proportion de personnes âgées recevant le SRG et, dans une moindre mesure, celle de la prestation moyenne par bénéficiaire auront permis une épargne de 22 % du coût de ce programme, soit la différence entre le coût de 1996 et le coût qui aurait alors été observé si les taux de bénéficiaires et les prestations moyennes par sexe et âge étaient demeurés à leurs valeurs de 1986 (en dollars constants, calculs de l'auteur). Sans ces baisses, l'augmentation du coût de ce programme en dollars constants pour le Québec n'aurait en effet pas atteint 6 % mais 35 %.

La poursuite de cette évolution est-elle possible ? La réponse à cette question dépend de l'évolution des autres sources de revenus de la population âgée, notamment de l'évolution de la participation à des régimes de retraite publics et privés.

LES RENTES DE RETRAITE PUBLIQUES

La Régie des rentes du Québec détient l'information sur la participation au marché du travail et les gains de toutes les générations qui ont été actives depuis 1966. Cette information n'est que partiellement diffusée, puisque les données publiées sont

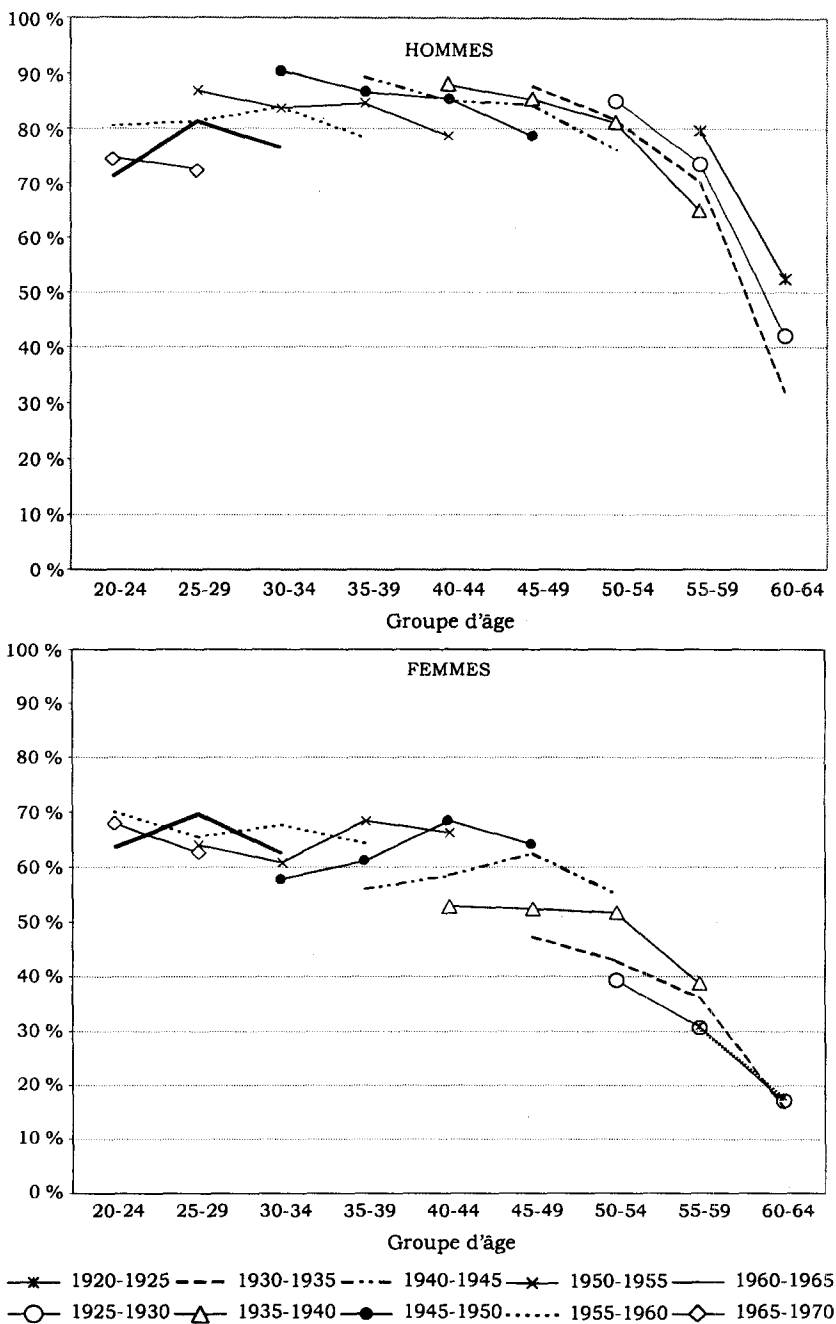
celles qui sont utiles au calcul des rentes que le Régime devra payer dans les prochaines décennies (RRQ, 1998 et 1999).

Les données sur la participation des générations au Régime de rentes du Québec pour la période 1980-1995 indiquent une évolution divergente selon le sexe pour les générations qui sont nées après 1925 ² (figure 2). En effet, les femmes marquent des progrès d'une génération à l'autre alors que le contraire se produit dans les générations masculines. Cette différence reflète la détérioration des taux d'activité et d'emploi masculins et l'amélioration des taux féminins dans les décennies récentes (Gauthier et al., 1998). Au total, le pourcentage de la population qui cotise au RRQ semble avoir augmenté légèrement pour les générations nées avant le baby-boom.

Les données fournies par l'analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec indiquent la proportion de la population bénéficiaire du régime ainsi que les gains de carrière admissibles ³ de chaque génération arrivée à 65 ans ou devant atteindre cet âge dans les prochaines décennies (RRQ, 1998). Ces données indiquent que la situation maximale est dorénavant atteinte chez les hommes alors que des progrès importants sont encore à venir chez les femmes (tableau 3). Presque tous les hommes de la génération parvenue à 65 ans en 1998 (née en 1933) ont en effet droit à une pension de retraite du régime public et leur rente de retraite est la plus élevée des générations en proportion des salaires courants. Elle atteint en effet 66 % du maximum des gains admissibles (MGA) après ajustement pour l'âge à la retraite. Quand on compare la population actuelle d'ainés à la génération née en 1933, on constate que les progrès relatifs des hommes deviennent ténus alors que ceux des femmes sont encore importants (tableau 3). La proportion de femmes ayant droit à une rente de retraite passe

² Il s'agit à nouveau d'une approximation puisqu'un groupe de cinq générations est observé une année tous les cinq ans.

³ Les gains admissibles donnent une bonne idée des gains réels, bien que le rapport entre les deux ait varié durant les deux premières décennies du régime en raison des modifications apportées à la valeur du MGA (RRQ, 1997 et 1999 : tableaux 1 et 6). L'estimation obtenue à partir du cumul des gains (toutes générations confondues) sur différentes années indique en effet peu de différences entre les générations représentées au tableau 3. Seules les générations nées durant le baby-boom (1950 et 1965) se démarquent, avec une portion un peu plus élevée de gains admissibles en proportion des gains réels (76 % et 77 % comparativement à 74 % pour les autres générations) mais une valeur légèrement moindre en proportion du MGA (64 % et 63 % au lieu de 66 %).



Sources : RRQ, 1998, tableau 9.

FIGURE 2 — Taux de participation au Régime de rentes du Québec selon le sexe, l'âge et la génération, 1980 à 1995, Québec

TABLEAU 3 — Proportion de la population bénéficiaire ^a d'une rente de retraite du Régime de rentes du Québec et rente moyenne en proportion du maximum des gains admissibles (MGA) ^b selon le sexe, population âgée de 65 ans ou plus en 1998 et population âgée de 65 ans en 1998, 2015 et 2030, selon deux hypothèses de taux d'emploi, Québec

	1998		Taux d'emploi constants		Taux d'emploi à la hausse ^c	
	≥ 65 ans	65 ans	2015	2030	2015	2030
	Génération nées en					
	1933	1933	1950	1965	1950	1965
	et avant					
	<i>Hommes</i>					
Bénéficiaires ^a (%)	99	102	98	98	99	101
% du MGA ^b par bénéficiaire	64	66	56	50	60	60
% du MGA ^b par homme	63	67	54	49	59	61
	<i>Femmes</i>					
Bénéficiaires ^a (%)	59	74	88	90	90	96
% du MGA ^b par bénéficiaire	35	34	42	41	45	49
% du MGA ^b par femme	21	25	37	37	41	47
	<i>Sexes réunis</i>					
Bénéficiaires ^a (%)	75	87	92	94	94	98
% du MGA ^b par personne	38	45	45	43	50	54

Sources : RRQ, 1998 et 1999, et calculs de l'auteur.

- La population non résidente est incluse, c'est pourquoi le taux de bénéficiaires peut parfois dépasser 100 %. En 1998, 4 % des bénéficiaires âgés de 65 ans ou plus étaient résidents d'une autre province canadienne ou d'un autre pays. La proportion de résidents québécois âgés de 65 ans ou plus bénéficiaires d'une rente de retraite est de 95 % des hommes, 56 % des femmes et 72 % des deux sexes (RRQ, 1999, et calculs de l'auteur).
- Après ajustement actuariel applicable à cet âge, soit 0,5 % par mois à la baisse ou à la hausse selon que la personne demande sa rente avant ou après l'âge de 65 ans. Le facteur appliqué ici est le facteur moyen observé, sauf dans l'hypothèse d'amélioration des taux d'emploi, qui implique le report de deux ans de l'âge effectif de la retraite.
- Hypothèse retenue par la Régie des rentes du Québec (RRQ, 1998).

en effet de 59 % à 74 % ⁴ entre l'ensemble des générations qui ont atteint 65 ans ou plus et la plus jeune d'entre elles née en 1933. Les rentes moyennes féminines par bénéficiaire sont cependant équivalentes, atteignant un peu plus du tiers du

⁴ En fait un peu moins, puisque 3 % des bénéficiaires ne sont pas résidentes en 1998 (voir la note a du tableau 3).

maximum des gains admissibles (MGA). La génération qui vient de prendre sa retraite présente donc, dans son ensemble, des progrès encore importants par rapport aux générations précédentes (de 18 % per capita, sexes réunis).

Hypothèse de taux d'emploi et de gains d'emploi constants dans le futur

L'examen des rentes acquises par les générations plus jeunes montre toutefois que les gains féminins à la retraite à venir sont encore plus élevés, car non seulement la proportion de bénéficiaires poursuit son ascension (88 % des femmes de la génération née en 1950), mais la rente moyenne est également plus élevée (42 % du maximum des gains admissibles dans la génération née en 1950 comparativement à 34 % dans la génération née en 1933). Par conséquent, la rente moyenne par femme passe de 21 % du MGA pour les générations actuelles d'aînées à 25 % pour la génération qui vient d'avoir 65 ans, et à 37 % pour celle qui franchira ce cap en 2015 (tableau 3), dans l'hypothèse où les taux d'emploi, les gains selon l'âge et l'âge au départ à la retraite demeureront dans les prochaines décennies à leur niveau de 1998. La génération née à la fin du baby-boom (en 1965) présente dans ces conditions la même situation globale que la génération née au début du baby-boom (37 % du MGA par femme).

Au contraire, les rentes de retraite masculines connaîtront une baisse importante comparativement aux salaires courants, en raison de certaines particularités du régime⁵ et de la diminution de leurs acquis. Selon l'hypothèse des taux d'emploi constants selon l'âge, la valeur de la rente moyenne par homme pourrait passer de 63 % du MGA dans la population âgée d'aujourd'hui à 54 % dans la génération de 1950 puis à 49 % dans celle de 1965, accusant des baisses de 14 % et 23 % (tableau 3).

En l'absence d'amélioration de l'emploi, la valeur des rentes de retraite publiques acquises au total par les deux sexes des générations 1933, 1950 et 1965 sera donc assez similaire, bien que légèrement inférieure dans le cas de la génération née à la fin du baby-boom. La répartition de ces rentes selon le sexe

⁵ En 1976, seules les dix dernières années de travail, et donc en général les dix meilleures, servaient au calcul de la rente. Pour chaque nouvelle génération de retraités (jusqu'à la génération née en 1948), un nombre croissant d'années entre en ligne de compte.

sera cependant fort différente. Les acquis (per capita) des femmes atteignent en effet les deux tiers, dans la génération 1950, et les trois quarts, dans la génération 1965, de ceux des hommes, comparativement à moins de 40 % dans la génération née en 1933 et au tiers dans les générations actuelles d'ainés.

Hypothèse de taux d'emploi à la hausse

Toutefois, les rentes de retraite des générations plus jeunes dépendent en partie de leur activité et de leur rémunération futures, l'incertitude étant plus grande pour la génération née en 1965 (qui n'a que 33 ans en 1998) que pour celle qui est née en 1950. Si l'hypothèse d'amélioration de l'emploi pour les moins de 65 ans — forte dans le cas des 55-64 ans et des femmes — retenue par la Régie des rentes du Québec se réalise, le recul des hommes de ces générations est fortement réduit, pratiquement annulé par rapport aux générations actuelles d'ainés, alors que les gains des femmes sont encore plus élevés (tableau 3).

L'âge effectif de la retraite est alors reculé de deux ans. Par conséquent, l'ajustement actuariel en fonction de l'âge de la retraite — 0,5 % de moins par mois précédant le 65^e anniversaire — devient moins pénalisant et crée ipso facto une augmentation de la rente de 12 %. La presque-totalité des femmes bénéficient alors d'une rente de retraite et cette dernière équivaut en moyenne à la moitié du maximum des gains admissibles (tableau 3). On assisterait ainsi au doublement de la rente moyenne de retraite (par femme) provenant de la RRQ entre des générations féminines nées à 30 ans d'intervalle. De plus, dans ces conditions, la génération née à la fin du baby-boom marquerait des points par rapport à celles qui sont nées en 1933 et en 1950, la rente moyenne de retraite par personne âgée y atteignant 54 % du MGA comparativement à 50 % et à 45 % pour les générations précédentes.

Hypothèse de gains d'emploi à la hausse

Les rentes futures pourraient par ailleurs avoir une valeur plus élevée en dollars constants si des augmentations soutenues de salaire devaient résulter d'une plus grande rareté de la main-d'œuvre et de hausses de productivité dans les trois prochaines décennies. Une augmentation de la rémunération supérieure à l'inflation d'environ 1 % par an (plus exactement croissante de

0,6 % par an en 1998 à 1,2 % en 2020 et dans les années subséquentes, selon l'hypothèse retenue par la RRQ) occasionnerait une hausse de la valeur des salaires d'environ 15 % en 2015 et de 36 % en 2030 (calculs de l'auteur à partir de RRQ, 1998, tableau 18). L'augmentation des rentes de retraite serait toutefois légèrement inférieure (12 % et 33 %) puisque leur calcul est basé sur la moyenne du MGA des quatre dernières années (RRQ, 1999).

Par conséquent, la valeur en dollars constants des rentes de retraite acquises par les générations issues du baby-boom sera alors supérieure à celle des rentes des générations précédentes (13 % et 26 % de plus que pour la génération 1933 dans le cas des générations 1950 et 1965). Notons toutefois que les résultats obtenus au tableau 3 demeurent : les générations nées durant le baby-boom seront pourvues des même rentes de retraite publiques que la génération qui vient de prendre sa retraite en proportion des salaires courants, sexes réunis, à moins que leur taux d'emploi en fin de carrière ne s'améliore. Le taux de remplacement assuré par le régime public sera donc, dans ces conditions, à peu près le même pour les générations 1933, 1950 et 1965.

Les rentes de conjoint survivant

Les progrès des femmes seront cependant moins importants que ne le laisse croire l'évolution de leur rente de retraite puisque 36 % des rentes féminines sont reçues à titre de conjoint survivant et que cette portion est appelée à baisser fortement⁶. Les rentes de conjointe survivante suivront en effet l'évolution des rentes masculines et, pour la proportion croissante de femmes détenant deux rentes (soit une rente de conjointe survivante et une rente de retraite), seront de plus réduites de 40 % de la valeur de la rente de retraite. Les besoins financiers du conjoint survivant sont en effet fixés à 60 % des revenus du couple avant le décès (RRQ, 1999). Pour les hommes âgés, la rente de conjoint survivant est au contraire marginale puisque seulement 4 % d'entre eux en bénéficient et que celle-ci n'équivaut qu'à 10 % du MGA (RRQ, 1998, tableau 23).

⁶ De 11 % du MGA par femme actuellement à 6 % ou 7 % dans la génération née en 1965 (calculs de l'auteur à partir de RRQ, 1998 : tableaux 21 et 38, et d'une hypothèse de stabilité de la composition de la population âgée selon la situation conjugale).

Compte tenu des deux types de rentes reçues par les femmes âgées, la situation de la génération née à la fin du baby-boom, sexes réunis, présente une légère détérioration par rapport à celle des générations précédentes (46 % du MGA comparativement à 49 % pour la génération 1950 et à 51 % pour la génération 1933) mais une stabilité relative par rapport aux générations actuelles d'ainés (45 %). Un progrès est toutefois possible si les conditions d'emploi s'améliorent.

LES RENTES DE RETRAITE PRIVÉES ET LA CONTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES AUX REVENUS DE L'ÉTAT

Selon les statistiques fiscales, la proportion de la population âgée de 65 ans ou plus qui tire un revenu d'une rente de retraite privée (43 %, tableau 1) est la même que celle qui paie des impôts sur le revenu, tant en 1995 (42 %) qu'en 1981 (respectivement 23 % et 25 %), et tant chez les hommes (61 % et 60 % en 1995) que chez les femmes (31 % dans les deux cas)⁷. La probabilité d'épargner au moyen d'un régime privé d'épargne-retraite augmente en effet fortement avec le revenu (Statistique Canada, 1999a), et les régimes de pension d'employeur sont associés à des emplois de qualité, c'est-à-dire bien rémunérés, permanents, à temps plein, dans une entreprise de grande taille, syndiqués, etc. (Lipsett et Reesor, 1997). C'est dire l'importance de l'évolution de cette proportion pour l'apport des personnes âgées au financement des dépenses sociales.

Les rentes de retraite privées proviennent de deux sources qui ont suivi des évolutions assez différentes : 1) les régimes complémentaires de retraite (RCR), reliés à un milieu de travail et financés par les employeurs et les employés, et 2) les régimes enregistrés d'épargne retraite (REER), qui constituent un véhicule d'épargne individuelle. Ces régimes sont entièrement capitalisés et leur développement est favorisé par la déduction fiscale des cotisations et la non-imposition des revenus de

⁷ On obtient la proportion de la population âgée qui paie des impôts en rapportant le nombre de contribuables imposables selon les statistiques fiscales québécoises (ministère des Finances, 1997 : tableau 3, et ministère du Revenu, année d'imposition 1981, tableau 8, *Détail des postes selon l'âge*, données non publiées) à la population selon Statistique Canada. La proportion de celle qui tire un revenu d'une rente de retraite privée (ou une déduction pour revenus de retraite jusqu'en 1995) est obtenue de la même façon.

placement. Ces dépenses fiscales représentent 4,7 % du PIB québécois, mais l'imposition des retraits (1,8 % du PIB) ramène ces dépenses fiscales nettes à 2,9 % en 1998⁸. Au moment du décaissement des régimes privés de retraite par les générations issues du baby-boom, ces dépenses fiscales pourraient se transformer en revenus nets pour les gouvernements (Fougère et Mérette, 1998).

Dans le cas des RCR, l'évolution semble assez similaire à celle qui a été observée pour le régime public : une certaine baisse de la protection des hommes à cause de leur participation moindre au marché du travail, jointe à une diminution de la protection des personnes en emploi pour les jeunes générations masculines, amélioration pour les femmes plus âgées et stabilisation dans les jeunes générations de femmes (Morissette et Drolet, 1999). Cependant, la détérioration des acquis de la population masculine devrait être moindre que celle qui a été observée pour le régime public en raison des particularités de ce dernier régime (pleine rente après seulement 10 ans de cotisation en 1976, après 11 ans en 1977, etc.). La réduction des gains à vie des hommes dans les générations canadiennes se vérifie quel que soit le niveau de scolarité (Picot et Heisz, 2000). Toutefois, selon Myles (2000), les régimes complémentaires de retraite offerts par les entreprises n'ont pas encore atteint leur pleine maturité et ce n'est que dans une dizaine d'années environ que les cohortes ayant pu bénéficier d'un nombre d'années maximal de contribution prendront leur retraite. Les rentes des RCR sont donc appelées à augmenter pendant encore quelques années, mais une proportion moindre d'hommes et une proportion plus élevée de femmes pourront en bénéficier dans l'avenir.

L'inconnu est encore plus grand du côté des REER, pour lesquels les cotisations ont crû de façon fulgurante depuis 1991 grâce à des changements législatifs, dépassant même depuis 1995 les cotisations aux RCR (Statistique Canada, 1999b, et tableau 4). Autant le nombre de participants que le montant des cotisations ont connu des hausses importantes. La part des REER dans les actifs des régimes privés est en

⁸ Le total des dépenses fiscales associées aux régimes privés de retraite pour le Gouvernement du Québec (Ministère des Finances, 1999a) et la part du Québec pour le Gouvernement fédéral (Ministère des Finances, 1998a) ont été rapportés au PIB québécois. La part du Québec a été estimée en appliquant aux dépenses fiscales fédérales la proportion des impôts fédéraux sur le revenu des particuliers provenant du Québec, soit 21,5 % (Ministère des Finances du Gouvernement du Canada, 1998b).

TABLEAU 4 — Part relative des régimes complémentaires de retraite (RCR) et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) dans les rentes privées de retraite et les cotisations, Québec, 1997, et dans l'actif estimé et les cotisations, Canada, 1987 et 1997

	Québec		Canada			
	Rentes des ≥ 65 ans 1997	Cotisa- tions 1997	Actif estimé		Cotisations	
			1987	1997	1987	1997
Total	100	100	100	100	100	100
RCR	73	42	77	71	52	42
REER	27	58	23	29	48	58

Sources : Québec : Ministère des Finances, 1999b. Canada : Statistique Canada, 1999b.

lente croissance, représentant dorénavant près de 30 % de ces actifs, mais cette part n'est que légèrement supérieure à la part des REER dans les rentes provenant des régimes privés des retraités actuels.

On peut se demander si cette montée des REER représente une épargne supplémentaire par rapport à l'épargne déjà acquise au moyen des régimes d'employeur et de toute autre forme d'épargne qui n'est pas à l'abri de l'impôt. Pour la jeune génération, la transformation du marché du travail (plus de travailleurs autonomes, plus de petites entreprises) favorise le remplacement des régimes d'employeur par les régimes individuels d'épargne-retraite (REER). Cette forme d'épargne soustraite à l'impôt peut aussi se substituer à l'épargne traditionnelle, qui est, dans les générations actuelles d'ainés, une source de revenus importante (18 %, tableau 1). Le taux d'épargne est aussi à un très faible niveau dans les années récentes (ISQ, site web, Indicateurs économiques conjoncturels).

Les données demeurent donc fragmentaires et il faudra attendre les résultats de la nouvelle enquête de Statistique Canada sur la sécurité financière pour disposer d'une estimation des droits de pension acquis et de l'épargne par groupe d'âge. Même avec les résultats de cette première enquête, il ne sera donc pas encore possible de suivre l'évolution au sein des générations (à âge égal).

Nous pouvons néanmoins constater certains signes des changements qui s'opèrent du côté des femmes. En 1995, la proportion de la population féminine âgée qui bénéficiait d'un régime privé de rente, y compris les rentes de conjointe survi-

vante, n'atteignait que la moitié de celle des hommes âgés (31 % comparativement à 61 %, tableau 1). En 1999, ce rapport est de 60 % (respectivement de 38 % et 63 %), mais il atteint déjà 66 % dans le groupe d'âge 70-74 ans⁹ (47 % et 71 %) (Ministère du Revenu du Gouvernement du Québec, données non publiées). À peu près au même moment, soit en 1997, la proportion de cotisantes à un régime privé d'épargne-retraite atteignait au moins 80 % de celle des cotisants dans toute la population âgée de moins de 55 ans, donc dans les générations nées durant le baby-boom (Ministère des Finances, 1999b, et calculs de l'auteur). C'est dire la progression que pourraient connaître ces générations lorsqu'elles arriveront à la retraite dans dix ans et plus.

Si on fait l'hypothèse que la proportion d'hommes jouissant d'une rente privée d'épargne-retraite (RCR et REER) est constante, et égale à la proportion observée dans le groupe 70-74 ans en 1999 (71 %), la proportion de femmes qui jouiront d'une telle rente dans les générations nées à la fin du baby-boom peut être estimée à 57 % (80 % de 71 %), et à davantage si on considère celles qui bénéficieront uniquement d'une rente de conjointe survivante¹⁰. En tenant compte du montant des cotisations féminines, qui atteignent environ 72 % de celles des hommes¹¹, on pourrait observer une hausse de 40 % des rentes privées de retraite féminines dans environ 30 ans. Les rentes privées des femmes atteindraient alors en moyenne 58 % de celle des hommes comparativement à 38 % en 1999 (41 % dans le groupe d'âge 70-74 ans; Ministère du Revenu du Gouvernement du Québec, données non publiées).

La proportion de femmes âgées qui paieront des impôts sera donc plus élevée dans les générations nées avant le début des années 1970 que dans celles qui sont nées avant les années 1930. Par conséquent, le mouvement de progression de

⁹ Groupe d'âge où la proportion de détenteurs d'un régime privé est maximale, car les personnes encore actives à 65-69 ans s'ajoutent aux détenteurs de régimes privés dans le groupe 70-74 ans, et le décaissement des REER doit commencer au plus tard à l'âge de 70 ans.

¹⁰ Contrairement à ce qui se passe pour le régime public, celles-ci ne seront pas réduites du fait de cette amélioration puisque les régimes des conjoints sont indépendants.

¹¹ Proportion observée pour le groupe d'âge 25-64 ans au Canada en 1997 (Statistique Canada, 1999a : tableau 1) et similaire à celle qu'on observe au Québec dans le cas des régimes complémentaires de retraite (76 %) ou des REER (72 %) pour le même groupe d'âge (Ministère des Finances, 1999b, et calculs de l'auteur).

la contribution des personnes âgées aux revenus de l'État, déjà observé, pourrait se poursuivre. La contribution moyenne d'une personne âgée aux impôts sur le revenu des particuliers (après crédits) atteignait en effet 36 % de celle d'une personne âgée de 20 à 64 ans en 1981, comparativement à 53 % en 1995 (Rochon, 1999, tableau 4). En 1997, elle est de 58 %, de 53 % dans le cas des femmes et de 70 % dans le cas des hommes (Ministère des Finances, 1999b, et calculs de l'auteur).

De plus, la hausse à venir d'au moins 20 points de la proportion de femmes qui détiennent une rente privée sera favorable à la baisse de la dépendance de la population féminine à l'égard du SRG.

EFFET DE L'ÉVOLUTION DES RENTES PUBLIQUES ET PRIVÉES SUR LES PRESTATIONS DU SRG

Rappelons qu'en 1997 la proportion de bénéficiaires du SRG s'élevait à 35 % des personnes ayant un conjoint mais à 65 % des personnes seules (DRHC, Bulletin statistique d'avril 1997, et calculs de l'auteur). De plus, ces dernières bénéficiaient davantage du maximum du SRG (12 % des personnes seules comparativement à 3 % des personnes ayant un conjoint) et recevaient en moyenne une prestation supérieure de 80 %. Par conséquent, les personnes seules représentent 61 % des bénéficiaires du SRG, et 74 % des sommes leur sont versées (DRHC, Bulletin statistique d'avril 1997). L'évolution de la situation des personnes âgées qui se retrouvent seules (dont 78 % sont des femmes ¹²) a donc un impact déterminant sur celle de la dépendance. Si la situation de ces personnes évolue de la même façon que celle de l'ensemble des femmes, une baisse de la dépendance, plus ou moins importante selon les hypothèses retenues, est possible.

Pour chaque tranche de 2 dollars de revenus supplémentaires, le SRG diminue de 1 dollar (jusqu'à un montant qui demeure supérieur au MGA). Si l'on tient uniquement compte de l'évolution des deux types de rentes publiques (retraite et conjoint survivant) et de la composition de la population bénéfi-

¹² Selon le recensement de 1996, si on se base sur l'état matrimonial de la population (composition selon le sexe des personnes non mariées ou ne vivant pas en union libre); la proportion est de 77 % si on se base sur la répartition selon le sexe des personnes vivant seules (personnes en logement collectif exclues).

ciaire du SRG, le maintien des taux d'emploi et des salaires actuels pourrait signifier l'arrêt de la baisse de la dépendance observée au sein des générations à la figure 1, car les générations nées en 1933, 1950 et 1965 présentent sensiblement la même dépendance. Toutefois, la progression de la fraction de femmes qui bénéficient d'une rente privée, de 38 % à près de 60 % peut-être, sera favorable à une diminution supplémentaire de la dépendance des femmes, probablement fort visible lorsqu'elles seront âgées de 75 ans ou plus. À ces âges où les veuves deviennent majoritaires, les fractions de femmes bénéficiaires du SRG et d'une rente privée de retraite sont en effet complémentaires. La diminution de la dépendance devrait donc se poursuivre même dans les générations nées à la fin du baby-boom.

En outre, l'amélioration des taux d'emploi et donc des rentes publiques pourrait signifier une baisse non négligeable des sommes versées à titre de SRG entre les générations nées en 1933 et les générations nées en 1965 puisqu'on peut estimer à 22 % la hausse des revenus de la population susceptible de devenir prestataire du SRG. Une reprise de l'augmentation des salaires réels a un effet similaire sur la dépendance (estimation d'une hausse de revenus de 29 %) mais signifie une détérioration relative du niveau de vie des prestataires — c'est-à-dire en proportion des salaires courants — puisque le SRG évolue en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) alors que les rentes publiques sont calculées en fonction de la rémunération hebdomadaire moyenne canadienne (au moment de la prise de la retraite).

CONCLUSION

Les générations nées au tournant du XX^e siècle ont vu leurs revenus à 65 ans ou plus augmenter de façon importante grâce à l'augmentation des rentes publiques et privées de retraite. Ces gains auront permis à une partie de plus en plus importante des générations de personnes âgées d'échapper à la dépendance à l'égard du programme fédéral de Supplément de revenu garanti, et favorisé une épargne de 22 % du coût de ce programme sur une seule décennie. Cette diminution de la dépendance a en effet permis de ramener l'augmentation de 35 % du coût (en dollars constants) qui aurait pu résulter de la seule hausse du nombre de personnes âgées à une augmentation de 6 %.

Une majorité de personnes âgées, hommes et femmes, bénéficient désormais d'une rente de retraite du régime public, le Régime de rentes du Québec. Pour la génération née en 1933, c'est le cas des trois quarts des femmes et de la presque-totalité des hommes. La tendance à la hausse se poursuivra pour les générations féminines. Phénomène nouveau, la valeur de la rente de retraite subira cependant un mouvement contraire selon le sexe. La rente moyenne des femmes augmentera alors que celle des hommes diminuera de façon sensible dans l'éventualité du maintien des taux d'emploi selon l'âge. Au mieux, la rente moyenne des hommes se maintiendra. Les acquis des générations nées durant le baby-boom, hommes et femmes, actifs ou non, pourraient donc être équivalents à ceux de la génération née en 1933 en termes de rentes de retraite, mais légèrement inférieurs en termes de rentes publiques totales (retraite et conjoint survivant), à moins d'un redressement des taux d'emploi, particulièrement chez les 55-64 ans. Cependant, toute augmentation des salaires réels créera une amélioration de la situation de ces générations en dollars constants.

L'amélioration importante des rentes de retraite privées des femmes devrait contribuer à la poursuite de la baisse de la dépendance à l'égard du SRG des générations nées à la fin du baby-boom. Dans l'avenir, la dépendance pourrait donc se manifester par des mouvements différents selon le sexe. Pour les personnes seules, qui forment la majorité des prestataires de ce programme, on pourrait en effet assister à une amplification de la dépendance des hommes (sauf si les taux d'emploi s'améliorent dans le futur) mais à une diminution certaine de celle des femmes. Les données par génération montrent également que la dépendance ne s'accroît avec l'âge que dans la population féminine. Cet effet pourrait s'atténuer dans l'avenir puisqu'une proportion bien plus importante de femmes bénéficieront de revenus autonomes (rentes de retraite publiques et privées). Une augmentation des salaires des travailleurs supérieure à l'inflation aurait le même effet sur la dépendance qu'une amélioration des taux d'emploi mais signifierait une baisse du niveau de vie relatif des personnes âgées les plus démunies de ces générations, en raison du mode d'indexation du SRG selon l'IPC et non sur les salaires.

Dans l'avenir, outre la maturité des régimes complémentaires de retraite offerts par les employeurs, les principaux facteurs d'amélioration des revenus des personnes âgées seront

l'arrivée de générations de femmes ayant de bien meilleurs acquis — à la suite d'une meilleure intégration au marché du travail — et les modalités de sortie de la vie active. Les femmes seront beaucoup moins vulnérables à mesure qu'elles avanceront en âge et qu'elles se retrouveront seules. Une partie des gains féminins pourra toutefois être annulée par la détérioration de la situation des hommes dans les générations plus jeunes (en proportion des salaires courants), à moins d'une amélioration de leurs taux d'emploi en fin de carrière et donc d'une hausse de leur âge effectif à la retraite. Il est vrai que les cotisations aux REER ont beaucoup augmenté durant les années 1990, mais les autres formes d'épargne ont diminué. Il est donc difficile d'avoir une vue d'ensemble de ces mouvements. De meilleures données sont nécessaires pour connaître la protection du revenu acquise au moyen des différents véhicules d'épargne, dont les régimes privés de retraite, ce que fournira la nouvelle enquête de Statistique Canada (Enquête sur la sécurité financière).

Le mouvement à la baisse de la dépendance et à la hausse de la contribution au financement des dépenses publiques des personnes âgées devrait donc se poursuivre mais à un rythme sans doute plus lent. Dans un autre article (Rochon, à paraître), nous examinerons jusqu'à quel point cette évolution pourra atténuer les difficultés de financement des dépenses sociales créées par le vieillissement démographique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- DAIGLE, Élisabeth, et Denis FUGÈRE. 1998. *Le Revenu des personnes âgées au Québec en 1995*. Régie des rentes du Québec, 29 p.
- DRHC (Développement des ressources humaines Canada). *Régime de pensions du Canada/Sécurité de la vieillesse*. *Bulletin statistique*, avril 1997. http://www.hrdc-drhc.gc.ca/isp/studies/trends/monthly_f.shtml.
- FOUGÈRE, Maxime, et Marcel MÉRETTE. 1998. *Population Ageing, Intergenerational Equity and Growth: Analysis with an Endogenous Growth, Overlapping-generations Model*. Communication présentée à la conférence internationale « Using Dynamic Computable General Equilibrium Models for Policy Analysis », Assens, Danemark, 14-17 juin 1998. Ottawa, Ministère des Finances, 41 p.
- HAUSER, Richard. 1999. « Pauvreté et personnes âgées », *Revue internationale de sécurité sociale*, 52, 3 : 127-148.

- GAUTHIER, Hervé, Suzanne ASSELIN, Michel BEAUPRÉ, Louis DUCHESNE, Sylvie JEAN, Denis LAROCHE, Yves NOBERT et Danièle ST-LAURENT. 1998. *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie. Volume II*. Québec, Bureau de la statistique du Québec, Coll. Statistiques sociales, 261 p.
- LINDSAY, Colin. 1997. *Un portrait des aînés au Canada*. Ottawa, Statistique Canada, no 89-519-XPF au catalogue, 2^e édition, 145 p.
- LIPSETT, Brenda, et Mark REESOR. 1997. *Régimes de pension d'employeur. Qui en bénéficie ?* Ottawa, DRHC, Document de travail W-97-2F, 66 p.
- MINISTÈRE DES FINANCES. 1997. *Statistiques fiscales des particuliers. Année d'imposition 1995*. Québec, Les Publications du Québec, 229 p.
- MINISTÈRE DES FINANCES. 1999a. *Dépenses fiscales. Année d'imposition 1997*. Québec, Gouvernement du Québec, 197 p.
- MINISTÈRE DES FINANCES. 1999b. *Statistiques fiscales des particuliers. Année d'imposition 1997*. Québec, Les Publications du Québec, 233 p.
- MINISTÈRE DES FINANCES. 1998a. *Dépenses fiscales, Gouvernement du Canada*. 1998. Ottawa, Gouvernement du Canada, 130 p.
- MINISTÈRE DES FINANCES. 1998b. *Statistiques sur l'impôt des particuliers. Année d'imposition 1996*. Ottawa, Gouvernement du Canada, 109 p.
- MYLES, John. 2000. *La Maturation du système de revenus de retraite du Canada : niveaux de revenu, inégalité des revenus et faibles revenus chez les gens âgés*. Statistique Canada, Direction des études analytiques, Document de recherche no 147.
- MORISSETTE, René, et Marie DROLET 1999. *L'Évolution de la protection offerte par les pensions aux travailleurs jeunes et plus âgés au Canada*. Statistique Canada, Direction des études analytiques, Document de recherche no 138.
- PICOT, Garnett, et André HEISZ. 2000. *Le Marché du travail des années 1990*. Statistique Canada, Direction des études analytiques, Document de recherche no 148
- RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC. 1997. *Le Régime de rentes du Québec. Statistiques 1996*. Québec, Régie des rentes du Québec, 114 p.
- RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC. 1998. *Analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 1997*. Québec, Régie des rentes du Québec, 117 p.
- RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC. 1999. *Le Régime de rentes du Québec. Statistiques 1998*. Québec, Régie des rentes du Québec, 100 p.
- ROCHON, Madeleine. 1999. « Participation des personnes âgées au financement des dépenses de santé et des dépenses sociales et vieillissement démographique », *Cahiers québécois de démographie*, 28 : 299-329.

- ROCHON, Madeleine, à paraître. « Vieillissement démographique : dépendance et apport des personnes âgées au financement des dépenses sociales », *Vivre plus longtemps, avoir moins d'enfants : quelles implications ? Colloque de l'AIDELF*, Byblos (10-13 octobre 2000).
- STATISTIQUE CANADA. 1999a. *Épargne-retraite au moyen des RPA et REER, 1991 à 1997*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, no 74F0002-XPB au catalogue, 84 p.
- STATISTIQUE CANADA. 1999b. *Régimes de pension au Canada, 1^{er} janvier 1998*. Ottawa, Ministère de l'Industrie, no 74-401-XPB au catalogue, 50 p.

ABSTRACT

Madeleine ROCHON

THE FINANCIAL DEPENDENCY AND RETIREMENT INCOME OF QUEBEC SENIORS, BY BIRTH COHORT AND GENDER

According to the available data on public and private pension benefits for tomorrow's seniors, women are still expected to show substantial gains, whereas men's public pension benefits are likely to decrease in proportion to their current earnings, barring an increase in their employment levels and a decrease in their age at retirement. The decline in the proportion of seniors (most often living alone) who will be dependent on the federal Guaranteed Income Supplement program is expected to show gender differences in younger birth cohorts, i.e. a possible increase in men's dependency—linked to changes in earnings and employment—and a clear decrease in women's dependency. Data analyses by birth cohort also show that it is only for women that dependency is expected to increase with age. This age effect may be less evident for cohorts born during the baby boom. Aside from the maturing of supplemental pension plans offered by employers, the main factor involved in the rise in seniors' income is women's greater integration into the labour market. The growing tendency for seniors to contribute to the financing of public expenditures (through taxes) is thus expected to continue, but at a slower pace. RRSP contributions in fact rose substantially during the 1990s, but the amount of total saving decreased. So it is difficult to arrive at an overview of earned income protection via the various savings vehicles, including private pension plans.